

CRÉDITS DU PATRIMOINE

Le Gouvernement revient sur ses priorités

La Demeure Historique exprime son incompréhension et condamne l'annulation sans justification de 29,6 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 25,5 millions d'euros en crédits de paiement dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2019.

En tant qu'association nationale œuvrant pour la défense et la sauvegarde du patrimoine, la Demeure Historique s'insurge d'un tel revirement, en totale contradiction avec les propos récents du Ministre de la Culture replaçant le patrimoine au centre de ses priorités.

Le projet de loi de finances rectificative annule en effet des crédits en fin d'exercice, alors même que cette année a mis en lumière le cruel manque de moyens alloués au patrimoine, dont le dramatique incendie de Notre-Dame de Paris est le symbole.

Les acteurs publics et privés agissent pour trouver des sources de financements complémentaires, comme le Loto du Patrimoine.

Mais ceux-ci ne doivent pas se substituer à l'engagement de l'Etat !

Ce dernier doit rester le moteur de la politique de conservation des monuments historiques.

C'est pourquoi la Demeure Historique soutient l'amendement qui vient d'être déposé par le Rapporteur général de la commission des finances du Sénat, afin de revenir sur cette annulation de crédits.

A PROPOS DE LA DEMEURE HISTORIQUE

Association nationale fondée en 1924 et reconnue d'utilité publique depuis 1965, la Demeure Historique regroupe plus de 3000 monuments : manoirs ou châteaux, abbayes ou prieurés, ateliers ou forges, hôtels particuliers, jardins ou demeures remarquables dont près de la moitié accueille chaque année plus de 9 millions de visiteurs.

Pour en savoir plus : www.demeure-historique.org